

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Mars 2023 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 6 mars 2023*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : MM. Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Pierre MALATRE ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER et Denis WACH.

Membres absents excusés : MM. Isabelle ALLOUCHE ; Germain JUNG ; Angélique MARTIN ; Laetitia NASTASI et Jérôme PRUVOT et Céline WALTERSBERGER.

Membres absents : Mme Floriane BARACCHINI

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SCHURDER

Début de séance : 19h45

0-0-0-0-0-0-0-0

PROCURATION

Mme Isabelle ALLOUCHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;

Mme Angélique MARTIN donne pouvoir à Mme Sophie DIENER ;

M. Jérôme PRUVOT donne pouvoir à M. Denis WACH ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 13 mars 2023 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Géraldine SCHURDER en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 6 février 2023 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 11 voix POUR dont 3 procurations. Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Demandes de rajout d'un point supplémentaire et modification du libellé du point 4 de l'Ordre du Jour initial

- Le maire demande à rajouter un point supplémentaire qui doit être délibéré avant le 16 mars 2023 et qui concerne le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire 2024 – 2027 avec le CDG. Il sera traité en point 4 de ce procès-verbal.
- Le point n° 4 de l'ordre du jour initial est erroné suite à un « copier-coller » ; le maire demande à modifier le libellé de ce point qui sera traité en point 6 de ce procès-verbal et qui concerne la désignation d'un référent déontologique pour les élus (AMHR).

Pour ces 2 demandes, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4/ Contrat groupe d'assurance statutaire, renouvellement 2024-2027

Notre collectivité a souscrit un contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin qui couvre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires (congé maladie, décès, etc ...) Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le Centre de Gestion entame, dès à présent, la procédure de renouvellement du contrat groupe conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, du code général de la fonction publique, des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Notre commune souhaite participer à la démarche que souhaite entreprendre le CDG dans la procédure de mise en concurrence pour la passation de contrats pour le risque statutaire à effet au 1^{er} janvier 2024. La participation à cette consultation n'impose pas à notre collectivité d'adhérer au contrat.

Précisions sur le contrat :

Le contrat est destiné à couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique.

Il prend effet au 1er janvier 2024, pour une durée de 4 ans et est géré sous le régime de la capitalisation.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR dont 3 procurations.

5/ Demandes de subventions 2023 pour la préparation budgétaire

La liste des demandes de subventions est présentée au Conseil municipal pour avis.

Les subventions accordées habituellement sont reconduites à savoir :

- Pour l'APA : 100 euros
- Pour la Banque alimentaire du Haut-Rhin : 100 euros
- Pour le Football Club de Steinbrunn : 300 euros

Les subventions annuelles pour les associations du village sont également reconduites à hauteur de 300 euros pour chacune :

- La MJC (association Saint-Maurice),
- L'amicale des Sapeurs-Pompiers,
- La chorale Sainte-Cécile,
- Les donateurs de sang,
- Le Conseil de fabrique,
- L'association APE des Lutins et
- L'association « Pépins et noyaux – obst garte »

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 9 voix POUR (dont 3 procurations) et 2 abstentions.

6/ AMHR Désignation du référent déontologique pour les élus

La loi 3DS du 23 février 2022 rend obligatoire l'instauration d'un référent déontologique pour les élus locaux qui a pour mission d'apporter à l'élu qui lui demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction d'élu, tels que décrits dans **la Charte de l'élu local** (à consulter dans le statut de l'élu local de l'AMF, mis à jour en janvier 2023).

Un décret du 6 décembre 2022 vient préciser les modalités et les critères de sa désignation, ses obligations et les moyens pour exercer ses missions.

Après avoir pris connaissance du Décret n° 2022-1520, le Conseil municipal décide de proposer Mme Fabienne MARTIN, laquelle contactée sur le champ, a accepté cette mission de référente déontologique de l'élu local pour la commune de STEINBRUNN-LE-HAUT.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR dont 3 procurations.

Le maire remercie chaleureusement Mme Fabienne MARTIN pour son implication et son engagement.

7/ organisation du temps scolaire pour la rentrée 2023-24

Notre commune est concernée par la campagne de renouvellement ou de modification de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2023-2024 dans le cas où notre dernière délibération date de 2020. La validation des horaires pour une durée de trois ans arrive donc à échéance à la fin de la présente année scolaire. Une nouvelle délibération doit être présentée.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D.521-10 et l'article D.521-12 modifié par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017,
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles,
Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refonte de l'école de la République,
Vu la décision du Conseil d'École en date du 7 mars 2023, de poursuivre les horaires actuels et l'organisation du temps d'enseignement sur 4 jours,
Vu le sondage qui avait été réalisé auprès des parents d'élèves par l'école concernant un retour à la semaine de 4 jours dont les résultats figurent dans le compte-rendu du conseil d'école du 8 juin 2017 ;
Vu la délibération prise par la commune de STEINBRUNN-LE-BAS dans sa séance du 4 juin 2020, puisque nous sommes en RPI ;

Considérant que notre commune, par délibération du 12 juin 2017, a approuvé le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018 ;

Considérant le renouvellement de cette décision par délibération en date du 1^{er} avril 2020 ;

Le maire de STEINBRUNN-LE-HAUT propose au Conseil municipal de maintenir l'organisation de la semaine de 4 jours pour les années scolaires allant de 2023 à 2026.

Les horaires proposés sont les suivants :

- Lundi : 08h20-11h20 et 13h20-16h20
- Mardi : 08h20-11h20 et 13h20-16h20
- Jeudi : 08h20-11h20 et 13h20-16h20
- Vendredi : 08h20-11h20 et 13h20-16h20

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir pour la rentrée scolaire 2023-2024 et les prochaines jusqu'en 2026, l'organisation de la semaine de 4 jours ;
- Approuve l'organisation horaire pour la rentrée 2023-2024 et les prochaines jusqu'en 2026 ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR dont 3 procurations.

8/ Acceptation d'un chèque émanant de la MJC suite aux locations 2022

Suite à la convention de 2013 établie avec la MJC, l'association St Maurice remet à la commune un chèque (N° 5324709 sur la CCM Porte du Sundgau) d'un montant de 120 euros correspondant à la mise à disposition des salles à des particuliers de la commune.

(3 X 30 € pour la salle de réception + 2 X 15 € pour le caveau).

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR dont 3 procurations.

9/ Informations SLA

Prix de l'eau et de l'assainissement : suite au courrier transmis au Président de SLA, M. DEICHTMANN, le Président, nous a transmis une réponse qui ne correspond pas vraiment à nos attentes. En effet, il est fait référence à des réunions des commissions « eau », « assainissement », conférences des maires, au cours desquelles ce point a été présenté et débattu.

Il est regrettable que ces décisions ne soient pas soumises à délibération par chaque conseil municipal d'autant qu'il n'est pas évident pour chaque délégué de pouvoir assister à toutes les réunions (fréquence, horaires, lieu ...)

Conscient de l'attente partagée par les maires de notre intercommunalité, SLA a pris l'engagement de démarrer une réflexion sur l'ajustement des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 2^{ème} semestre 2023.

Le Conseil municipal demande à ce que notre courrier adressé à SLA ainsi que la réponse qui nous a été donnée soient transmis aux 40 communes de notre communauté d'agglomérations pour information.

Gestion des déchets alimentaires : un kit a été distribué à l'ensemble de la population comprenant un bio-seau et une centaine de sachets biodégradables pour recueillir des déchets alimentaires. Les sachets peuvent ensuite être déposés dans les bacs d'apport volontaire déposés à cet effet, rues de la Fontaine et de Rantzwiller.

Les containers de la rue de Rantzwiller seront déplacés sur la propriété communale en face, dite « Stutz » ; une demande sera faite à SLA pour une prise en charge du coût de l'aménagement d'une petite plate-forme destinée à cet effet.

10/ Urbanisme

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0004 présentée par M. Bertrand THIBAUT, pour la construction d'une piscine, 10 rue des Sources, section n° 03, parcelle n° 459 d'une contenance de 852 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0005 présentée par M. Romaric KESSLER, pour le changement d'une clôture, 3 rue des Loups, section n° 02, parcelle n° 298 d'une contenance de 598 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0006 présentée par Mme Ariane PELLETIER, pour la transformation d'une écurie en habitation, 9 rue de la Fontaine, section n° 02, parcelle n° 305 d'une contenance de 5035 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

11/ Travaux

Eclairage à l'école maternelle : le remplacement des néons par du « Led » est envisagé dans les locaux de l'école maternelle. Un devis a été demandé auprès de la Sté SONEPAR incluant également la mise en place d'un éclairage de la cour de l'école qui pourra être utilisé lors de manifestations.

Travaux de voiries :

- **Rue de Flaxlanden** : la Sté STARTER a fait une proposition financière pour la réalisation des trottoirs rue de Flaxlanden, le coût est de 6 593,00 € HT ; pour ces mêmes travaux, l'entreprise DENTZ a également été contactée avec un devis qui se chiffre à 9 020,00 € HT.
- **Rue des acacias** : avec l'intervention de la Sté STARTER et suite à la rétrocession de terrain dans le cadre de l'alignement de la rue des acacias, il sera procédé à la mise en enrobé de la voirie communale jusqu'en limite de propriété, au regard du n° 16 et sur 25 ml environ pour un coût de 2 915,00 € HT. Toujours sur le haut de cette même rue, le trottoir pourra être recouvert d'enrobé après les travaux liés à la nouvelle construction au n° 11.

Changement des serrures sur les bâtiments communaux : plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement des cylindres des serrures de l'ensemble des bâtiments communaux. Seule la Sté PTM a envoyé une offre pour un montant de 3 402,70 € TTC. Reste cependant à faire le point pour englober tous les besoins nécessaires, de ce fait, il pourrait y avoir une augmentation d'environ 2 000,00 € sur le prix annoncé.

Nouveau verger au « Haulen » : l'entreprise MATHOT viendra le mardi 14 mars pour nettoyer les parcelles destinées à accueillir le nouveau verger.

Peinture extérieure : la directrice de l'école maternelle a demandé à ce que soit repeint le mur qui descend vers l'école maternelle depuis le parking de la mairie.

12/ Activités des commissions

Commission finances : la commission finances s'est réunie le lundi 27 février 2023 à 19h00 pour travailler sur la préparation budgétaire 2023. Une 2^{ème} réunion est à prévoir pour finaliser le document avant d'être transmis au SGC pour vérification et approbation. Cette seconde date est prévue pour le lundi 20 mars 2023.

Périscolaire/extrascolaire : la réunion prévue ce lundi 13 mars 2023 à 18h00 n'a finalement pas pu avoir lieu, la mairie de STEINBRUNN-LE-BAS n'ayant pas pris note de cette date. M. MENENDEZ a demandé à ce qu'elle soit annulée et reportée ultérieurement.

La prochaine réunion pour le périscolaire est prévue le lundi 27 mars 2023 à 19h00 ; Mme Stéphanie JAFFEUX, directrice du périscolaire sera également invitée à cette réunion.

Commission personnel communal : la commission a rencontré plusieurs candidats. 3 personnes ont présenté un intérêt certain. Nous avons pris contact avec le CDG pour avoir des précisions et des informations supplémentaires concernant le salaire. Ces éléments seront transmis à l'ensemble du conseil municipal pour avis.

Journée citoyenne : le maire demande à l'ensemble des élus de préparer une liste de travaux à faire lors de la journée citoyenne qui est prévue le 13 mai prochain. Un flyer sera édité pour annoncer la date et rappeler par la même occasion l'existence d'intramuros.

13/ Informations / Divers

Conseil d'école : à titre informatif, l'école maternelle accueillera 47 à 49 enfants pour la prochaine rentrée scolaire et l'école élémentaire accueillera 64 enfants.

Syndicat des rivières du Sundgau oriental : l'AG s'est déroulée le mercredi 1^{er} mars dernier à Habsheim. De nombreux travaux ont été effectués sur le territoire du syndicat permettant ainsi de favoriser les écoulements des eaux de rivière et la protection des personnes et des biens. Dans le cadre du GEMAPI, des travaux doivent avoir lieu sur la commune de Rixheim. Celle-ci n'est pas adhérente mais le Président va se rapprocher de la commune afin de discuter de son adhésion.

Pour notre commune, en 2023, il est envisagé une étude de faisabilité concernant la retenue d'eau dans le « Gischgraben ». Le coût de l'étude est estimé à 17 000,00 €. Ce bassin aura une contenance de 41'500 m³ et sera situé au niveau du passage de l'ancienne ligne à HT. Il semble donc important de réunir l'ensemble des propriétaires pour finaliser l'acquisition des terrains nécessaires. La cotisation au syndicat s'élève cette année à 4 500,00 €, à cela se rajoutent les intérêts de la dette pour 3 900,00 €.

Assemblée citoyenne : Bruno FUCHS, député du Haut-Rhin et de notre circonscription, désire mettre en place une assemblée citoyenne participative et consultative de la 6^{ème} circonscription. Il s'agira d'un petit parlement, à l'échelle du territoire, sur une plate-forme digitale. Cette assemblée permettra d'impliquer les citoyens dans la vie publique et législative. Elle comptera 150 délégués qui seront répartis en 4 collèges :

- Un collège « jeunes » composé de 30 citoyens,
- Un collège d'élus,
- Un collège de citoyens engagés dans la vie publique (associative, syndicale, professionnelle, ...),
- 60 citoyens tirés au sort dont le tirage se fera à partir des listes électorales par un huissier.

Étant proche de la population, M. FUCHS nous demande de proposer un élu, 2 jeunes et 1 personne engagée dans la vie publique de la commune.

Appel à projets du « Fonds mobilités actives » : à l'occasion du lancement du nouveau plan « vélo et mobilités actives 2022-2027, le bureau d'appui territorial de la DDT lance un 6^{ème} appel à projets en apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

Les dossiers sont à déposer pour le 21 avril 2023.

Si le Conseil municipal approuve le tracé de la bande cyclable sur la RD 6 bis, dans la traversée de notre commune, nous pourrions éventuellement présenter une demande de subvention. Nous prendrons des renseignements quant à l'éligibilité des travaux dans le cadre de ce programme.

Stationnement gênant : préparer un courrier qui pourrait être apposé sur les véhicules stationnés de façon gênante

Tour de table :

Qu'en est-il de la suite concernant la révision du PLU ? Un mail a été adressé à Mme DENTZ du Bureau d'études OTE Ingénierie. Nous attendons une réponse.

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 04 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 3 avril 2023

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : <i>Par procurat., J-Philippe RUBERT</i>	Floriane BARACCHINI : <i>Absente</i>	Sophie DIENER :
Christian ENTZ :	Germain JUNG : <i>Absent excusé</i>	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN : <i>Par procuration, Sophie DIENER</i>	Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT : <i>Par procuration, Denis WACH</i>
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER : <u>Secrétaire de séance</u>
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER : <i>Absente excusée</i>	

Délibérations :

N° 1 pour le point 03 : Demandes de rajout d'un point supplémentaire et modification du libellé du point 4 de l'Ordre du Jour initial ;

N° 2 pour le point 04 : Contrat groupe d'assurance statutaire, renouvellement 2024-2027;

N° 3 pour le point 05 : Attribution des subventions pour inscription au BP 2023 ;

N° 4 pour le point 06 : Désignation du référent déontologique pour les élus (AMHR) ;

N° 5 pour le point 07 : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2023 ;

N° 6 pour le point 08 : Acceptation chèque de reversement de la MJC sur les locations 2022.